

2599900

2599900

2600000

2600000

2600200

2600300

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT 5
COMMUNE DE ST-MARTIN

CADASTRE FORESTIER 1 : 1000

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
Art. 10, al. 2 et art. 13, al.1
L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art.3

Légende :

Forêt :  Constatation définitive de la forêt selon art.10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats, avec piquetage et relevé de géomètre

Plan de zone :  Limite de la zone à bâtir

Le géomètre: 
Le géomètre officiel

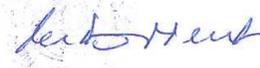
L'inspecteur d'arrondissement 5
du service des forêts et
du paysage

La commune : 
St.-Martin, le

Nax, le 23.05.2005

Bramois, le 21.05.2005

Homologué par le Conseil d'Etat
10 AOUT 2005
en séance du

 24 MAI 2005

Droit de sceau: Fr. 370

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Plan du registre foncier n°29

100'539

Vers.	Date	Dessin	Contrôle
Etabl.	24.05.2005	VM	PS

LA LUETTE

112200

112100

112000

112200

112100

112000

